

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 28 juin 2007

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le jeudi 28 juin 2007 à 20 h 30 Salle des Fêtes à Molain, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Emile ETIEVANT, Jean LETROUBLON, Dominique MENETRIER, Dominique BONNET, (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, Maurice MIDOL, Jean-Paul BUCHET, Yves LANDRY, Pascal LAGALICE, Bernard BRENIAUX, Christian SOMMER, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Serge DAYET (arrivé 21 h 05), Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Marie-Ange CAPRON, Olivier FISCHER, Annie JACQUOT, Augustin MONNERET, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD, Gilbert BULABOIS, Michel VIEILLE, Jacques LHOMME, Maryse LAMY, Pierre CATHENOZ, Armande REYNAUD, Philippe NOIR, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Michèle CLEMENT, Jacqueline NOURDIN, Jean SONNEY.

Etaient Excusés : Yves DECOTE et Gérard BOUDIER (Vice-Présidents), Florent GAILLARD, Serge GREUSARD, Louis GUYOT, Claude RENAUDIN, Jean-Michel BULABOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Ghania MAYOT, Jean-Claude COLLIN, Noël FOURNIER, Jacques MIGNOT.

Etaient absents : André LAMBERT, Roland BERTHELIER, Robert TOURNIER, Jacques BULABOIS, Gérard BULLE, Dominique GRAND, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LAGALICE

★★★★★

Monsieur Robert LACROIX, Maire de Molain, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire. Au nom de son conseil municipal, il remercie l'assemblée pour le fonds de concours attribué à la construction du groupe scolaire.

1. Procès-verbal d'installation d'un conseiller communautaire

La commune d'Aumont a transmis un extrait de délibération du conseil municipal en sa séance du 12 juin 2006 portant remplacement de Monsieur Sébastien RISPAL, délégué communautaire titulaire par Monsieur Maurice MIDOL en qualité de titulaire et Monsieur Gaston BAUD en qualité de suppléant.

Monsieur Maurice MIDOL a été légalement convoqué à la séance du 28 juin 2007 à 20 h 30, conformément à l'article L 2121-10 du CGCT.

Monsieur Maurice MIDOL est installé dans ses fonctions de délégué titulaire de la commune d'Aumont au sein du conseil communautaire. Le Président lui souhaite la bienvenue.

2. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire

Bail de sous location :

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 23 mars 2007, un bail de sous location a été signé avec la société GIROD LINE pour une partie du site des plâtrières de Grozon.

Ce bail concerne un bâtiment à usage de bureaux et un hangar de stockage fermé, et porte sur une durée de 17 mois (jusqu'au 23 septembre 2008). Le montant du loyer est de 800 € HT par mois.

Le Président est en cours de négociation avec l'entreprise PLACO pour une deuxième sous location et avec l'entreprise GIROD LINE pour une installation définitive.

Conventions d'Occupation Précaire :

Une convention d'occupation précaire a été conclue avec la société EUROP PREVENTIS pour l'occupation du bureau n°6 au sein de la pépinière d'entreprise. Elle est d'une durée de 23 mois (jusqu'au 14 avril 2009). Le Président informe que la société ENETT s'apprête à s'installer dans le bâtiment de l'ancienne trésorerie appartenant à la ville de Poligny. Elle libèrera deux bureaux dans la pépinière d'entreprises qui pourraient en partie satisfaire une demande de la société EUROP PREVENTIS.

3. Acquisition de l'ancienne subdivision de l'Equipement au Conseil Général du Jura

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle cadastrale partiellement bâtie n° AL 207, propriété du Département du Jura au prix de 170 000 € plus les frais payable au Conseil Général du Jura.
- de donner son accord pour louer au syndicat de voirie du Revermont Polinois un bureau pour y tenir les tâches administratives dudit syndicat, dans des conditions à fixer après prise de possession effective des locaux.
- de donner son accord au maintien de Monsieur FAUDOT dans le logement du 1^{er} étage jusqu'au 30 juin 2007 selon sa demande

4. Révision du tarif de service de nettoyage en pépinière d'entreprises

L'assemblée décide à l'unanimité de fixer le tarif horaire de ménage à 11,50 € HT à compter du 1^{er} août 2007 (il était inchangé depuis de nombreuses années), service actuellement utilisé par une seule entreprise et pour une heure hebdomadaire.

5. Taux de taxe professionnelle unique 2007 : délibération modificative de taux et virement de crédit

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- modifier la délibération n° 14 du 23 mars 2007 en ramenant le taux de TPU à 9.69 % pour l'année 2007,
- dire que la perte de produit fiscal correspondante – l'inscription budgétaire étant basée sur 9.81 % - soit $(9.81 \% - 9.69 \%) \times 14\,533\,000 \text{ €}$ fait l'objet d'une modification de crédits au budget général prévisionnel comme suit :
 - Recette de fonctionnement article 7311 : -17 440 €
 - Dépense de fonctionnement article 022 : - 17 440 €
- modifier l'état 1259 TP par remplacement du taux de 9.81 % en taux de 9.69 %.

6. Subvention de fonctionnement à la CASC

L'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement de 175 € par agent actif adhérent à la CASC pour l'année 2007, soit 7 agents concernés.

7. Subvention à l'association des Jeunes Agriculteurs de Poligny - Voiteur

Le conseil communautaire décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'association des Jeunes Agriculteurs de Poligny – Voiteur pour leur « opération sourire » qui se déroulera les 18 et 19 août 2007 sur le terrain situé au lieu-dit « Bois Ravu » dont l'accès est au giratoire de la RN 83 et de l'A 39.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, il est précisé que la subvention est accordée à l'association des Jeunes Agriculteurs et non pas au Syndicat Départemental des Jeunes Agriculteurs (CDJA).

8. Convention avec la Société SOLVAY – ELECTROLYSE - FRANCE

L'assemblée décide à l'unanimité de passer une convention avec la société SOLVAY-ELECTROLYSE-FRANCE, pour la réalisation des travaux nécessaires au détournement de la canalisation en ZI de Poligny et pour la reconnaissance de la servitude passage associée à cette canalisation. La Communauté de Communes du Comté de Grimont prendra en charge 50 % du montant de ces travaux estimés à 50 000 € ainsi que l'intégralité des travaux au-delà du plafond de quote-part incombant à SOLVAY – ELECTROLYSE – FRANCE. Le détournement de la canalisation est rendu nécessaire par les projets d'extension et de construction dans cette partie de la zone industrielle, et notamment l'installation d'une entreprise créant 20 emplois nouveaux.

9. Projet de bassin de rétention en zone industrielle de Poligny – demande de Dotation de Développement Rural (DDR)

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de construction du bassin de rétention dont les dépenses et le plan de financement sont estimés ci-dessous :

DEPENSES	218 000 € HT
Maîtrise d'œuvre :	18 000 € HT
Travaux de réalisation (estimation AVP IPSEAU)	200 000 € HT
RECETTES	218 000 € HT
Conseil Général/CTC (18 %) :	39 240 € HT
Etat / DDR (62 %) :	135 160 € HT
Autofinancement de la collectivité (20 %) :	43 600 € HT

- de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DDR 2007 au taux de 62 %,
- de solliciter une subvention du Conseil Général au titre du Contrat Territorial Communautaire au taux de 18 %,
- de s'engager à assurer le solde non couvert par la subvention.

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON qui s'interroge sur la pertinence de la construction en l'absence éventuelle des subventions sollicitées, le Président précise que la subvention de DDR n'est pas garantie mais la réalisation du bassin de rétention est une obligation en application de la loi sur l'eau.

La subvention du Conseil Général est garantie car elle est inscrite dans le Contrat Territorial Communautaire (réponse à Monsieur Gilbert BULABOIS).

10. Carrefour giratoire et accès Espace Commercial Grimont Sud

Avenant n° 1 au marché complémentaire du lot 1 voirie

L'assemblée donne son accord à l'unanimité à l'avenant n° 1 au marché de travaux complémentaire pour un montant total de 5 984 € HT portant sur les prestations suivantes :

- Intervention financière de Gaz de France : le marché prévoyait la réalisation de fouille commune pour l'eau potable et le gaz sous la RN 83 ; dans ce cadre, Gaz de France avait donné son accord à une participation financière de 50 % des travaux en paiement direct des factures. Or, il apparaît que GDF versera sa contribution à la Communauté de Communes du Comté de Grimont, ce qui contraint la Communauté de Communes du Comté de Grimont à régler directement l'intégralité de la facture. Le montant total de la dépense est de 6 858 € HT au lieu de 3 429 € prévue.

- Par ailleurs, il a fallu procéder à un allongement et un abaissement de la canalisation des eaux pluviales sur une parcelle, suite à imprécision relative au positionnement de la canalisation existante. La dépense supplémentaire est de 2 555 €, et le délai supplémentaire de 10 jours. Il convient toutefois de noter qu'une somme de 3 429 € HT sera reversée par GDF ce qui ramène la dépense supplémentaire réelle à 2 555 €.

En réponse à Monsieur Robert LACROIX, Monsieur Jean-François GAILLARD précise que l'entretien du carrefour giratoire revient à l'Etat sauf pour l'îlot central qui sera aménagé par la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

11. Admission en non valeur sur exercice antérieur : SAS JADE EVOLUTION

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'admettre en non valeur la créance de 1 172.96 € due par la SAS JADE EVOLUTION - dont la liquidation judiciaire a été prononcée le 4 juillet 2003 - au titre de la location d'un bureau en pépinière d'entreprises.

12. Avenant n°2 au Contrat Territorial Communautaire

L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver conformément au tableau joint en annexe les opérations inscrites au CTC pour la période courant jusqu'en 2008 qui représentent un montant total de subvention départementale de 652 872 € pour l'ensemble de la durée du contrat.

13. Etude de réhabilitation des décharges communales

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- valider le rapport de phase 1 de l'étude présentée le 5 juin 2007 qui comporte notamment le classement de 7 décharges en catégorie B et 12 décharges en catégorie C (Abergement-Le-Petit, Barretaine, Bersaillin, Brainans, Buvilly, Chamole, Miéry, Molain, Montholier, Villersérine, Tourmont et Colonne), sous réserve des observations des Maires de Brainans, Buvilly, Chausseuans quant à l'incidence sur le milieu récepteur,
- donner son accord pour la réalisation d'investigations complémentaires sur les décharges classées en B des communes de Aumont, Besain, Chausseuans, Grozon, Monay, Poligny, Saint-Lothain,
- donner son accord au montant de dépenses estimé pour ces investigations complémentaires à la somme de 46 750 € HT soit un supplément estimé de 24 350 €,
- dire que le montant des crédits complémentaires correspondant à la phase 2 des investigations sera inscrit au BS 2007,
- solliciter une subvention auprès de l'ADEME et du Conseil Général au taux global de 50 % sur 24 350 € et dit que le solde sera couvert sur fonds propres de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Monsieur Christian SOMMER constate que la commune de Buvilly est reclassée en catégorie C au lieu de B, initialement prévu.

Monsieur Bernard BRENIAUX souhaite des éléments plus précis pour la décharge existante classée en catégorie B.

Monsieur Serge DAYET indique une erreur d'altitude sur le captage de la décharge de Chausseuans.

Le Président invite tous les maires à étudier avec la plus grande attention le rapport qui leur a été adressé et à faire part de leurs observations éventuelles par écrit aux services administratifs de la Communauté de Communes du Comté de Grimont dans les délais les plus courts.

14. Tarifs de l'école de musique année scolaire 2007-2008

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- fixer les tarifs annuels pour l'année 2007-2008 comme indiqué ci-dessous :

Discipline	Résidant CCGG	Résidant CCGG	Domicile extérieur à CCGG et sans participation des communes
	Et extérieurs Si participation de la commune de domicile 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche d'impôts sur le revenu soit ... 11 198 € / an, avec production du justificatif fiscal	Et extérieurs Si participation de la commune de domicile Tarif général, sans justificatif	
Formation musicale	44 €	59 €	159 €
FM + 1 discipline	95 €	129 €	229 €
1 discipline sans FM	110 €	141 €	241 €
Location instrument	29 €	42 €	142 €
Eveil musical	89 €	129 €	229 €
Droit inscription pratique collective et pratique dans l'école de musique	15 €	20 €	30 €

- maintenir les réductions de tarif comme suit :
 - à partir du 2^{ème} enfant de la même famille 20 % de réduction pour le 2^{ème},
 - au-delà :40 % par enfant.
- dire que la cotisation est due pour l'année entière quelle que soit la fréquentation, à l'exception des nouveaux habitants avec inscription entre le 1^{er} janvier et les vacances scolaires d'hiver, auquel cas la cotisation sera égale au 2/3 du tarif annuel.
- dire que pour les élèves domiciliés à l'extérieur du territoire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont : les communes de domicile de ces élèves ont la faculté de payer une participation par an et par élève de 100 € de façon à faire bénéficier les élèves des tarifs réservés aux résidents de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Monsieur Yves-Marie LEHMANN précise que les familles ont la possibilité de fractionner le paiement des droits d'inscription en sollicitant un échelonnement auprès de Monsieur le Trésorier de la communauté de communes.

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON, le Président précise que ces droits d'inscription sont forfaitaires et annuels.

15. Mise en œuvre du Pôle d'Excellence Rurale (PER) Moulin de Brainans / Acquisition de l'immobilier / Plan de financement / Demande de subventions d'investissement 2007

Le conseil communautaire décide par 36 voix pour et 1 voix contre de :

- donner son accord à la réalisation de l'opération « Moulin de Brainans » telle que présentée au label Pôle d'Excellence Rurale,
- donner son accord à l'acquisition auprès de Monsieur Markus RUTZ, propriétaire, d'une partie des parcelles cadastrales section ZD portant les n° 41 et 40 et parcelle ZD n°2 sur commune de Brainans comportant les bâtiments nécessaires au fonctionnement de la scène de musiques actuelles composés de l'entrée avec hall d'accueil et sanitaires des publics, la grande salle de concert, les 2 appartements et dépendances, ainsi que les espaces extérieurs pour stationnement actuel et futur ainsi que les extensions de bâtiments à prévoir, selon division parcellaire en cours de réalisation, au prix global de 400 000 € plus divers frais liés à la transaction auprès de Maître POUILLARD, notaire à Arbois et représentant les 2 parties, avec

instauration des servitudes de passage nécessaires au fonctionnement de la SMAC et de la SARL sur les propriétés ci-dessus,

- dire que l'acte de transaction devra inclure une clause résolutoire pour cause d'inconstructibilité des terrains adjacents aux bâtiments existants,
- dire qu'un crédit de 400 000 € est inscrit au BP 2007, à compléter au BS 2007,
- arrêter le plan de financement de la 1^{ère} tranche comme suit :
 - Dépenses achat immobilier 400 000 €
 - Frais de transaction 26 100 €
- solliciter une subvention au titre de la DDR 2007 pour l'acquisition du tènement immobilier à hauteur de 170 000 €, un subvention du Conseil Régional à hauteur de 85 000 €, et une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 85 000 €.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Président précise que les travaux seront financés sur un deuxième dossier de demande de subvention.

Monsieur Roland CHAILLON s'étonne de la différence de prix entre le montant donné par les domaines et celui de l'acquisition de ce bâtiment. Le Président répond qu'il s'agit d'une négociation d'une part, et que les surfaces de terrain à acquérir n'ont pas été estimées.

Monsieur Robert LACROIX annonce être favorable à l'acquisition du Moulin de Brainans mais s'interroge sur les coûts de son fonctionnement. Le Président répond que l'équipe actuelle de l'association PROMODEGEL assure une gestion dans la plus grande rigueur tout en réalisant une programmation de qualité, et Monsieur Roland CHAILLON relativise les coûts de fonctionnement par rapport à la fréquentation.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Président précise que l'accès au Moulin de Brainans se fait par une voie privée avec un droit de passage et par conséquent l'entretien de cet accès sera partagé.

16. Valorisation des fonds anciens et patrimoniaux des bibliothèques du Pays du REVERMONT Poligny – Arbois – Salins-Les-Bains / Avenant n°1

L'assemblée décide à l'unanimité de donner son accord à l'avenant présenté pour l'ensemble de l'opération sur les 3 collectivités et d'accepter le nouveau plan de financement à savoir :

- dépenses totales de catalogage	224 020 € TTC
- dépenses estimées de numérisation	20 000 € TTC
Soit	244 020 € TTC
Recettes :	
- Subvention Leader+	65 000 €
- Subvention DRAC	15 000 €
- Autofinancement des 3 collectivités	164 020 €
Soit TTC	244 020 €

La répartition prévisionnelle de l'autofinancement entre les 3 collectivités est la suivante :

- Communauté de Communes du Val de la Cuisance : 39 505.20 € (dont 9 568 € du CG/CTC)
- Commune de Salins-Les-Bains : 97 050.41€ (dont 28 000 € du CG/CTC)
- Communauté de Communes du Comté de Grimont : 27 464.39 € (dont 10 435 € du CG/CTC)

Le conseil communautaire donne également son accord à la réalisation de la 2^{ème} tranche de numérisation

En réponse à Monsieur Christian SOMMER, le Président précise que l'accès par la grande rue et le parc Ansart à la bibliothèque communautaire se fait uniquement l'été alors que l'accès par la rue du Collège est permanent.

17. Subvention à l'association « ART'POL »

L'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 800 € à l'association « ART'POL » pour l'atelier forum qui se déroulera sur l'année scolaire 2007-2008. 50 % sera versé au démarrage de l'opération soit en septembre 2007 et le solde sera versé après l'exposition soit courant 2008.

18. Questions et informations diverses

- Madame Danièle CARDON informe l'assemblée de l'exposition à Poligny cet été sur « la sculpture du XVème siècle en Franche-Comté » et invite les Maires à afficher dans les communes.
- Monsieur Yves-Marie LEHMANN informe l'assemblée que l'installation des enseignes DEFI MODE et CHAUSSEA a été acceptée en commission départementale d'équipement commercial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Pascal LAGALICE

Yves-Marie LEHMANN